

DECISION

Objet : TARIFS 2023-CAVEAUX-CAVURNES

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la délibération du conseil municipal n°134-04/2017 en date du 21/09/2017 fixant les tarifs de vente des caveaux et de cavurnes, ainsi que les modalités de révision de ces tarifs au 01 janvier de chaque année
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Conformément aux termes de la délibération citée ci-dessus pour le calcul de la révision, pour l'année 2023, les tarifs de vente des caveaux et des cavurnes est fixé ainsi :

	COUT HT	TVA	COUT TTC
CAVEAUX	696,26 €	139,25 €	835,51 €
CAVURNES	264,26 €	52,85 €	317,11 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 31/12/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par

Transmission en Sous-Préfecture le : 02/01/2023

Publication ou notification le : 02/01/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

